



### Vue militaire contemporaine et vie associative

La récente réforme de notre Association est une occasion opportune de réflexion sur la place qu'occupe – ou que pourrait occuper – la vie associative pour les militaires et pour leur famille.

La vie en société est une tendance naturelle des Hommes qui éprouvent le besoin de s'associer pour se porter une aide ou un secours mutuel, créer une solidarité et organiser ainsi la vie économique, culturelle et politique. La liberté d'association est un droit reconnu qui donne à tout citoyen la liberté d'être membre des associations de son choix, sous réserve – bien entendu – du respect des lois et règlements en vigueur et que l'objet associatif ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Ainsi, du point de vue des libertés civiques, la société militaire française contemporaine – tout en demeurant fondée sur de solides valeurs éthiques traditionnelles et sur un statut qui fait du militaire une personne sous les armes soumise, en service à des contraintes spécifiques – se compose de citoyens qui, hors des obligations précises du service, jouissent librement de leur droit d'expression et d'association.

Ce constat est important en une période où la profonde mutation de la société globale, la crise financière et économique, la professionnalisation des armées et leur «adaptation-mutation» au contexte actuel et prévisible de notre politique de défense, apportent de profonds changements à la vie des «serviteurs de la défense» et à la vie de leurs familles.

Les associations de militaires et d'anciens militaires ne peuvent rester indifférentes à ce constat. Tout en se montrant strictement respectueuses des règles statutaires, fondées sur le vieux principe selon lequel «la force armée est essentiellement obéissante; nul corps armé ne peut délibérer» elles doivent avoir le souci, hors du service, d'apporter à leurs adhérents un concours effectif et adapté à cette évolution, dans le domaine de l'information, de la solidarité, de la formation et de la culture, de l'économie sociale, de la vie personnelle et familiale,...et de témoigner l'existence et de l'importance du rôle de la collectivité militaire.

De ce point de vue, le souci du bon fonctionnement de la vie associative et de la bonne gestion des associations justifie que l'on encourage, dans la conjoncture actuelle, et que l'on aide ces mouvements non politisés et non syndiqués que constituent des associations légalement formées et reconnues, dont l'objet est respectueux des contraintes du statut des militaires. Peut-être même pourrait-on concevoir que soient aidées et encouragées activités associatives ouvertes non seulement aux militaires d'active et de réserve mais aussi aux milieux civils concernés par les problèmes de défense et renforcer ainsi le lien Armée-Nation affaibli par le renoncement à la conscription.

Jean-Claude ROQUEPLO

### Présentation de la Scolarité EMSST 2008-2009 (par le Colonel TOURAILLES Commandant la Division).

Avec la présentation de la promotion de l'EMSST cycle 2008-2009 je souhaite souligner les importantes réformes qui ont été conduites dans l'enseignement militaire supérieur et l'action qu'a pu mener l'EMSST dans ce processus;

Au travers des chiffres (16 CoSCAM, 2 CoSCAT, 4 CESCAT et 234 D et (hors EMSST) 21 BT) il convient de remarquer deux faits marquants.

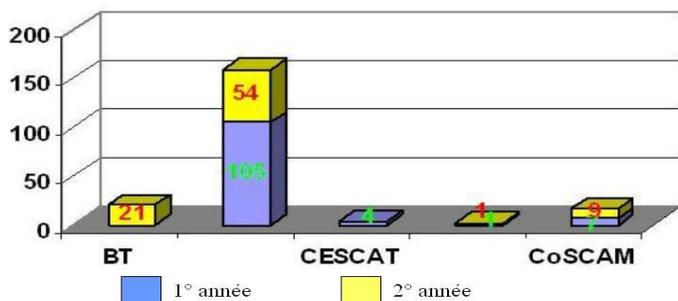
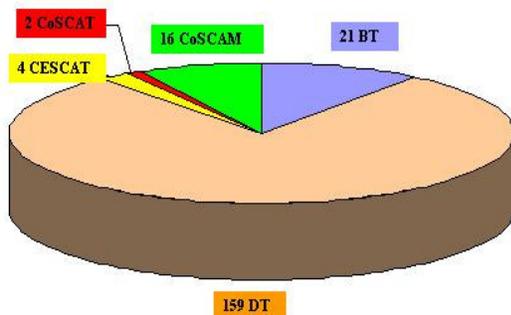
- Le premier est conjoncturel; il s'agit de la seule année où l'EMSST n'accueillera pas de nouveaux stagiaires brevetés dans ses rangs. C'est la conséquence de la réforme de l'accès à l'enseignement militaire supérieur du second degré mise en place en 2008. Désormais les formations scientifiques et techniques, sauf exceptions, s'effectueront après la formation militaire commune des officiers de l'armée de terre qui comprendra un volet opérationnel au sein du cours supérieur d'état-major (CSEM), héritier de l'école de guerre et une année de formation interarmées au collège interarmées de défense (CID).

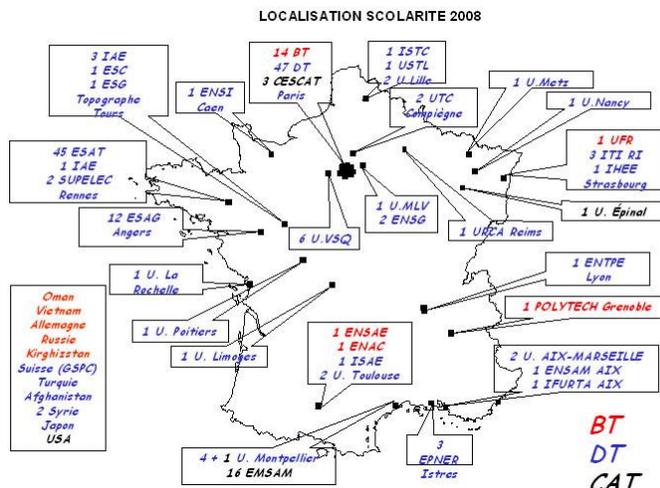
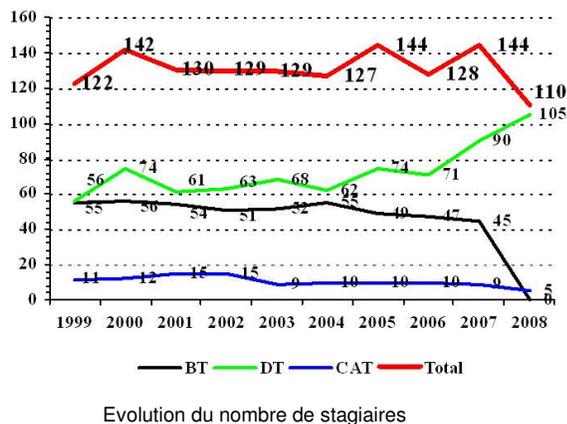
- Le second élément est l'augmentation du nombre de diplômés techniques (105 DT cette année). C'est la matérialisation de la volonté de l'armée de terre de valoriser les formations techniques dont l'importance est désormais essentielle dans le combat moderne; technologie et rusticité ne sont pas opposées mais indissociables dans les engagements que mènent actuellement nos forces. Cette augmentation numérique des DT se conjugue avec la mise en œuvre d'un nouveau mode de recrutement dit «sur titre». L'officier titulaire d'un diplôme du niveau minimum de la licence peut postuler à une scolarité au sein de l'EMSST, en fonction des besoins de l'armée de terre. Les premiers résultats de cette action sont d'ores et déjà encourageants.

Enfin par sa localisation sur l'ensemble du territoire métropolitain l'EMSST assure une fonction de rayonnement au profit de la Défense et de l'armée de terre au sein du monde universitaire et étudiant.

Acteur engagé de la réforme en cours, l'EMSST s'adapte aux besoins des armées et poursuit sa mission historique: fournir les cadres de haut niveau scientifique nécessaires à la préparation de la capacité opérationnelle de l'armée de terre et à l'engagement des forces.

NB Vous trouverez sur le site de Minerve des informations plus détaillées sur cette promotion.





### Fusion des formations par le Colonel (H) Ollé-Laprune:

En août 2007, Monsieur le Président de la République Nicolas Sarkozy et le premier Ministre François Fillon, ont chargé Monsieur Alain Bauer, criminologue bien connu et Président du Conseil d'Orientation de l'Observatoire National de la Délinquance, d'étudier le rapprochement des Instituts de formation, de recherche et d'analyse des questions de sécurité et stratégique. Etaient désignés, l'IHEDN, l'INHES<sup>1</sup> et l'IERSE<sup>2</sup>. Le 11 mars 2009, à l'École Militaire, Monsieur Bauer a rencontré le Comité directeur "élargi" de l'AA<sup>3</sup>-IHEDN, devant lequel il a fait le point sur les travaux de la mission qu'il a créée, et en particulier sur les projets de "fusion" de l'IHEDN et du CHEAR, ainsi que de l'INHES et de l'IERSE. Un conseil scientifique et un Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques (CSFRS), chargés d'organiser la création et la coordination des entités nouvelles, seront mis en place.

Assistaient à cette réunion, Monsieur O. Darason, Président du Conseil d'Administration de l'IHEDN, le Général de corps aérien, L. Labaye, Directeur de l'IHEDN, ainsi que Jean-Raphaël Notton, Président de l'AA-IHEDN

**Témoignage d'un officier du Génie DT** (qui a quitté le service actif après 27 ans et effectué une seconde carrière professionnelle en milieu privé).

Officier du génie j'ai choisi cette Arme en sortant de Coëtquidan.

En 1975 j'ai passé le concours pour être admis au DT et j'ai suivi de 1975 à 1976 une année préparatoire à l'école militaire au titre de l'EMSST, destinée à nous mettre à niveau en mathématiques, physique et RDM, afin d'aborder dans les meilleures conditions possibles la formation proprement dite du DT et d'ingénieur option BTP au sein de l'ESGM (Ecole supérieure du Génie Militaire) à Versailles.

À l'ESGM de 1976 à avril 1978, après 32 mois d'études, j'ai obtenu le diplôme technique et le titre d'ingénieur diplômé (titre universitaire reconnu). Je tiens à souligner qu'à l'époque, cette formation était suivie par l'ensemble des officiers à vocation scientifique. Ce n'est qu'ensuite que parmi nous étaient sélectionnés les futurs brevetés techniques. Devenu au fil du temps un spécialiste reconnu en génie climatique tant en milieu militaire que professionnel civil, l'orientation, qui me satisfaisait pleinement, était de diriger un établissement du génie...elle n'était qu'une annonce...

À 48 ans j'ai, à mon grand regret, choisi de quitter notre institution et d'exercer mon métier d'ingénieur dans le privé.

Au cours de ma démarche de reconversion et afin d'essayer de me situer, j'ai suivi durant 3 jours le stage de l'ARCO. À l'issue j'ai été totalement rassuré sur le fait que j'étais parmi le groupe des autres partants, l'un des mieux, si ce n'est le mieux armé pour affronter ce changement.

J'ai été immédiatement embauché comme responsable génie climatique dans une société qui concevait et construisait des hôtels «internationaux» et mon intégration au sein de cette société, qui comprenait beaucoup d'ingénieurs de haut niveau, a été immédiate et m'a confirmé la qualité professionnelle que j'avais acquise au sein du service du génie.

**En conclusion**, je tiens à faire les remarques suivantes:

- Sans l'obtention d'un **diplôme d'ingénieur** (reconnu) et les connaissances qui l'accompagnent, l'officier que j'étais, n'aurait pas été en mesure d'assurer correctement les missions et les responsabilités qui m'ont été confiées.

- La formation d'ingénieur est un atout considérable pour l'officier qui quitte prématurément le service actif pour s'engager dans une autre carrière professionnelle, et inversement, l'image reçue par le monde professionnel provenant de cette catégorie d'officiers est à la fois surprenante et particulièrement bonne.

#### Dates à retenir:

Mardi 5 mai Conférence «Vers un axe Moscou-Pékin ou Russie-Chine ennemis ou partenaires», 18 heures, Amphi Foch (cf. site Minerve).  
du 15 au 21 juin inclus: Bourget aéronautique

#### Rappels.

L'Association renaît mais le trésorier poursuit sa mission, aussi n'oubliez pas de régler votre cotisation, si possible **avant l'été**.

**Cotisation normale: 20€,**

**Cotisation avec la revue «MARS»: 30€**

Information de dernière minute pour artilleurs nostalgiques. Ils trouveront sur ce site un film sur l'histoire de leur arme:

[http://www.dailymotion.com/relevance/search/lien+elastique/video/x8z5m2\\_le-lien-elastique-des-canon\\_tech](http://www.dailymotion.com/relevance/search/lien+elastique/video/x8z5m2_le-lien-elastique-des-canon_tech)

1 Institut National des Hautes Etudes de Sécurité  
2 Institut d' Etudes et de Recherches pour la Sécurité des Entreprises  
3 Association des Anciens